L'Autorité de la concurrence devient signataire de l'initiative #StOpE en 2024 !

Publié le 25 janvier 2024

En 2024, l'Autorité de la concurrence poursuit son engagement dans la lutte contre le sexisme ordinaire en intégrant le collectif d'organisations de l'initiative #StOpE au sexisme ordinaire au travail. Elle a ainsi eu le plaisir de prendre part ce 25 janvier, journée nationale de lutte contre le sexisme, à la cérémonie annuelle de l'initiative aux côtés de 71 autres nouvelles organisations et entreprises signataires.

Cette action fait partie des 20 retenues pour bâtir la feuille de route 2023-2025 « Inclusion et Diversité » de l'Autorité. Celle-ci devient la première autorité administrative indépendante (AAI) à rejoindre l'initiative StOpE.

L'initiative #StOpE a été créée en 2018 et compte aujourd'hui 199 organisations signataires, du secteur privé et du secteur public. Son objectif ? Mutualiser les énergies afin de lutter contre le sexisme ordinaire au travail et d'essaimer les actions et bonnes pratiques sur ce sujet.

Pour ce faire l'initiative #StOpE réunit un réseau d'employeurs qui s'engagent sur 8 engagements définis par la charte d'engagement #StOpE :

- **AFFICHER** et **APPLIQUER** le principe de tolérance zéro
- **INFORMER** pour faire prendre conscience des comportements sexistes (actes, propos, attitudes) et de leurs impacts
- **FORMER** de façon ciblée sur les obligations et les bonnes pratiques de lutte contre le sexisme ordinaire
- **DIFFUSER** des outils pédagogiques aux salarié(e)s pour faire face aux agissements sexistes en entreprise
- **INCITER** l'ensemble des salarié(e)s à contribuer, à prévenir, à identifier les comportements sexistes et à réagir face au sexisme ordinaire
- **PRÉVENIR** les situations de sexisme et accompagner de manière personnalisée les victimes, témoins et décideurs dans la remontée et la prise en charge des agissements sexistes
- **SANCTIONNER** les comportements répréhensibles et communiquer sur les sanctions associées
- **MESURER** et mettre en place des indicateurs de suivi

L'initiative est placée sous le haut patronage du ministère délégué chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations, et depuis 2021, #StOpE est portée et animée par l'AFMD.



Pour en savoir plus sur l'initiative #StOpE